





H I S T O I R E



Sous la direction de
Laurent HABLLOT et Laurent VISSIÈRE

Les paysages sonores du Moyen Âge à la Renaissance



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

Expressions verbales de la présence française en Italie entre XV^e et XVI^e siècles

Jonathan DUMONT

À l'époque de la captivité de François I^{er}, entre février 1525 et janvier 1526, l'Italien Luigi Francesco Alamanni (1495-1556), diplomate et poète au service de la France, compose une courte pièce¹, bientôt traduite en français sous le titre de l'*Eglogue du pasteur Admetus*, dans laquelle il célèbre le souverain. Dans ce texte, l'Europe prend la parole ou plutôt « pleure et crie ». Elle loue les « fruit gracieux » que le roi de France a apportés en Italie en la délivrant du « joug estrangier » et espère qu'elle-même pourra un jour jouir de pareils bienfaits². Alamanni mobilise dans son texte certaines des idées politiques qui firent les beaux jours d'une idéologie capitale pour les desseins des rois de France à l'époque des Premières Guerres d'Italie (1494-1525)³; nous voulons parler de la Franco-Italia. Afin d'assurer leur mainmise sur les parties de la Péninsule qu'ils ont conquises, même brièvement, les souverains des fleurs de lis – Charles VIII, Louis XII et François I^{er} – favorisent l'émergence dans la littérature produite à la cour d'une idéologie de l'assimilation de l'Italie par la France. Dans ce contexte, le duché de Milan, la république de Gênes et le royaume de Naples deviennent de nouvelles parties de la France et leurs peuples des Français investis des vertus exceptionnelles que les auteurs attribuent habituellement aux Français de souche⁴.

1. Le texte dont il est question ici est en fait la traduction française anonyme de l'épître d'Alamanni. Voir à ce propos BARROUX R., Art. « Alamanni (Luigi Francesco) », dans GRENTE G., SIMONIN M. (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 2001, p. 42.

2. [ALAMANNI L. F.], *L'Eglogue du Pasteur Admetus*, dans FRANÇOIS I^{er}, LOUISE DE SAVOIE, MARGUERITE DE NAVARRE, *Poésies du roi François I^{er}, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour*, CHAMPOLLION-FIGEAC A. (éd.), Paris, Imprimerie royale, 1847, p. 48. Que l'on nous pardonne ici de n'avoir pu utiliser l'édition de référence des poèmes de François I^{er} (FRANÇOIS I^{er}, *Œuvres poétiques*, KANE J. E. (éd.), Genève, Slatkine, 1984).

3. Sur le concept de Premières Guerres d'Italie, voir DUMONT J., *Lilia florent. L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les Premières Guerres d'Italie (1494-1525)*, Paris, Champion, 2013, p. 27-28.

4. Voir *ibid.*

Ce qui nous intéresse tout particulièrement dans le texte d'Alamanni, c'est bien entendu l'utilisation qu'il fait des pleurs et des cris pour promouvoir l'idée franco-italienne. D'ailleurs, à regarder les sources de plus près, il s'avère qu'en cette matière le poète italien n'est pas isolé. De nombreux auteurs utilisent les cris et, plus largement, toute manifestation vocale (pleurs, acclamations, huées, etc.) qui d'une manière ou d'une autre révèle une émotion forte afin de mettre en valeur l'idéologie de la Franco-Italia. L'objectif de cet article sera donc de déterminer quels sont les contextes dans lesquels ces auteurs recourent à de tels cris, d'une part, de préciser quelles sont les idées politiques introduites par ces mêmes exclamations, d'autre part. Nous diviserons pour ce faire notre propos en deux parties, l'une consacrée aux contextes, l'autre aux thèmes.

Signalons d'emblée qu'il sera à la fois question ici d'une analyse de cris réels – entendez effectivement prononcés en diverses occasions –, c'est-à-dire de véritables moyens de communication, mais également de cris fictifs ou littéraires, dirons-nous, en d'autres termes de cris créés de toutes pièces ou modifiés par un auteur afin d'émettre un message⁵. Dans l'un et l'autre cas, nous ne nous intéresserons qu'à la portée politique de ces cris⁶.

Cette étude reposera sur un corpus de sources diversifiées, écrites par des auteurs ayant un lien avec la cour de France : des textes historiographiques (annales, chroniques, mémoires), de la correspondance, des œuvres littéraires (traités allégoriques, poèmes), des pièces de circonstance – autrement dit des textes imprimés, assez courts, en vers ou en prose, narrants les événements politiques récents (batailles, entrevues princières, etc.)⁷.

Des cris en contexte

La guerre constitue évidemment le contexte principal dans lequel il nous est possible d'analyser les cris de notre corpus. Apparaissent ainsi un

5. Ajoutons que distinguer les cris réels des cris fictifs n'est pas toujours aisé, les sources à notre disposition étant souvent les mêmes pour l'un et l'autre type. Dans le cas de cris réels, il est même concevable que l'auteur ait pu modifier les paroles criées et/ou le contexte qui les entoure pour les adapter à ce qu'il veut démontrer.
6. Ne seront donc pas abordés ici d'autres aspects propres aux cris, tels le satirique, le burlesque, le socio-économique, etc. À ce propos, voir OFFENSTADT N. (dir.), *Haro! Noël! Oyé! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, et dans ce volume l'introduction, p. 30-33, ainsi que GUYOT-BACHY I., « Cris et trompettes. Les échos de la guerre chez les historiens et les chroniqueurs », dans OFFENSTADT N. (dir.), *Haro! Noël! Oyé!, op. cit.*, p. 103-115; VISSIÈRE L., « Des cris pour rire? Dérision et autodérision dans les cris de Paris (XIII^e-XVI^e siècles) », dans CROUZET-PAVAN É., VERGER J. (dir.), *La dérision au Moyen Âge. De la pratique sociale au rituel politique*, Paris, PUPS, 2007, p. 85-106; ainsi que le colloque *Clameurs publiques et émotions judiciaires de l'Antiquité à nos jours* (Poitiers 8-9 décembre 2011).
7. Voir DUMONT J., « Une idéologie de papier : pensée politique et propagande à la cour de France à travers les pièces d'actualité (XV^e-XVI^e siècles) », dans VAILLANCOURT L. (dir.), *Rumeurs, propagande et manipulation de l'opinion publique aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Actes du colloque organisé à l'université de Québec (20-21 mai 2011)*, Québec, Presses de l'université de Laval, sous presse. Ledit article renvoie à la bibliographie sur les pièces de circonstance.

ensemble de comportements que l'on repère déjà au cours des périodes précédentes. La *Journée de la bataille faicte pres de Ravane*, pièce de circonstance relatant la guerre entre la France et la sainte ligue, évoque l'invasion de l'Angleterre, membre de ladite ligue, par le roi d'Écosse Jacques IV, allié de la France⁸. En cette occasion, ce dernier « fait crier la guerre contre les Angloys⁹ ». Le texte fait allusion à la manière dont, à la fin du Moyen Âge, une déclaration de guerre est communiquée à la fois à la population par le biais des crieurs publics et à l'ennemi grâce aux hérauts d'armes¹⁰. Ensuite, lorsque les armes se mettent à parler, les cris retentissent dans des contextes divers, certes, mais toujours guerriers. Le plus souvent, ils interviennent juste avant ou pendant le combat afin d'insuffler du courage aux combattants. Lors de la bataille de Marignan (13-14 septembre 1515)¹¹, Pasquier Le Moyne, portier ordinaire du roi et auteur d'une chronique des premières années du règne de François I^{er}, propose une lecture de l'événement où les cris se mêlent aux discours afin de galvaniser l'armée de France. Le roi, lui-même, y est mis en scène. Lors de la première journée de la bataille, voyant une bande de lansquenets faiblir, le monarque s'adresse à eux et leur assure qu'il compte « vivre et mourir » à leurs côtés. Puis, afin qu'ils ne « rompissent compagnie », le roi leur lance un cri retentissant, « France¹² », et les hommes reprennent courage. Chez Le Moyne, les cris permettent donc, entre autres, de susciter une émotion, un sursaut belliqueux chez les soldats afin qu'ils ne s'enfuient pas.

Au cœur de la bataille, le cri permet également – et c'est peut-être le plus important – de maintenir l'ordre. Ce sera le cas, en 1509, lors de la campagne de Louis XII en Italie contre les Vénitiens¹³. À cette occasion, le poète Jean Marot (1464?-1524?), auteur du *Voyage de Venise*, un récit en vers de l'expédition, présente le roi de France interdisant à ses soldats de se livrer au pillage :

8. Sur ces événements, voir MESCHINI S., *La Francia nel ducato di Milano. La politica di Luigi XII (1499-1512)*, Milan, Franco Angeli, 2006, p. 893-1060; QUILLIET B., *Louis XII, père du peuple*, Paris, Fayard, 1986, p. 407-414.

9. *La journée de la bataille faicte pres de Ravane le XI^e jour d'avril jour de Pasques mil CCCC. et XII. avec l'ordonnance faicte a Millan a l'entree du corps de monsieur de Nemours dont Dieu ait l'ame*, s.l., s.é., s.d. [1512], fol. 4r^o (n.ch.).

10. Sur les crieurs publics, voir OFFENSTADT N., Art. « Crieurs », dans GAUVARD C., LIBERA A. de, ZINK M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002, p. 365-366. Sur les hérauts d'armes, voir HILTMANN T., *Spätmittelalterliche Heroldskompendien. Referenzen adeliger Wissenskultur in Zeiten gesellschaftlichen Wandels*, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2011, qui reprend la bibliographie ad hoc.

11. Sur ces événements, voir KNECHT R. J., *Un prince de la Renaissance. François I^{er} et son royaume*, trad. HERSANT P., Paris, Fayard, 1998, p. 75-93.

12. LE MOYNE P., *Le couronnement du roy François I^{er} de ce nom voyage et conquête de la duché de Millan, victoire et répulsion des expurpateurs d'icelle avec plusieurs singularitez des eglises, couvens, villes, chasteaux et forteresses d'icelle duché fais l'an mil cinq cens et quinze*, Paris, Gilles Couteau, 1520, fol. 46r^o.

13. Voir MESCHINI S., *La Francia*, op. cit., p. 537-742; QUILLIET B., *Louis XII*, op. cit., p. 384-393.

« Lors fut crié par l'ost, en mainte part,
De par le Roy, sur peine de la hart,
Que nul pour lors ne allast avant courir¹⁴. »

Ici, le roi ne crie pas lui-même ses ordres, mais le fait faire par d'autres. On notera d'ailleurs que l'expression « de par le Roy » utilisée par Marot est très officielle puisqu'elle provient du vocabulaire des lettres missives royales, des documents par lesquels le souverain signifie ses désirs à ses officiers¹⁵. Marot révèle donc qu'à l'image de la lettre missive le cri au nom du roi peut avoir une valeur injonctive très forte. Il s'agit de la manifestation orale de l'autorité militaire et juridique du souverain.

Les cris apparaissent bien évidemment aussi dans le contexte de la victoire. Dès qu'une bataille est remportée, la joie des Français et de leurs alliés se manifeste par la clameur, tout comme d'ailleurs la honte et la soumission des vaincus. Œuvre de l'historiographe royal Jean d'Auton (1466/1467-1528), les *Epistres envoyées au roy tres chrestien dela les montz*, composées en 1509, mettent en scène les populations italiennes qui, à la suite de la victoire du roi à Agnadel (14 mai 1509) contre les Vénitiens, scandent de joyeux « vive le roy de France¹⁶ ». Plus tard, peu après Marignan, le poète Jean Richier, qui célèbre l'événement dans son *Cry de joye par noble victoire* – un titre de circonstance –, invite les Suisses à « cries » et « pleures¹⁷ ». Ceux-ci doivent, selon l'auteur, éprouver de la honte. Quant à la soumission, elle survient au cours de deux événements bien particuliers : la victoire définitive des Français contre Ludovico Sforza en 1500¹⁸, d'une part, la reddition de Gênes révoltée contre les Français en 1507¹⁹, d'autre part. Le premier événement est mis en lumière par le chroniqueur Jacques de Mailles, dit le Loyal Serviteur, historiographe du chevalier Bayard. Alors que Louis de Luxembourg, comte de Ligny, l'un des capitaines de l'armée française, reçoit la soumission de la petite ville de

14. Jean MAROT, *Le voyage de Venise*, TRISOLINI G. (éd.), Genève, Droz, 1977, p. 83, v. 1638-1640.

Constatons cependant que le poète ne se fait pas d'illusions quant à la relative efficacité de ces démarches. Il suggère en effet qu'une fois loin de l'autorité royale les soldats n'en font qu'à leur tête : « Mais, quant François avoisoient à l'escart/Leurs ennemy, le dyable y avoit part,/N'y a remede, il y failloit courir » (*Ibid.*, p. 83-84, v. 1641-1643). Certains documents italiens, tel ce rapport d'un ambassadeur milanais envoyé à Lyon en 1512, n'hésitent d'ailleurs pas à présenter les armées françaises se livrant au pillage : « Como le gentedarme del re de Franza de qua da monti non hano uno quarrino : et fano cridare tutto el mundo pigliando victualie per forza alli poveri homini » (Milan, Archivio dello Stato di Milano, Carteggio Sforzesco, Francia 1208, n° 181).

15. Sur cette expression dans les lettres royales à l'époque des Guerres d'Italie, voir DUMONT J., MARCHANDISSE A., « Régner en mode épistolaire : l'exemple de Charles VIII », dans DUMÉZIL B., VISSIÈRE L. (dir.), *L'épistolaire polémique I. Gouverner par les lettres*, Paris, PUPS, 2014, p. 65-87.

16. Jean d'AUTON, *Les epistres envoyées au roy tres chrestien dela les montz par les Estatz de France avec certaines ballades et rondeaulx sur le fait de la guerre de Venise composees*, Lyon, Claude de Troyes pour Noël Abraham, 1509, fol. 6 r° (n. ch.).

17. Jean RICHIER, *Le cry de joye par noble victoire contre les traistres ennemys du roy de France*, s.l., s.é., s. d. [1515], fol. 2 r°.

18. Voir MESCHINI S., *La Francia*, op. cit., p. 96-108; QUILLIET B., *Louis XII*, op. cit., p. 253-257.

19. Voir MESCHINI S., *La Francia*, op. cit., p. 384-405; QUILLIET B., *Louis XII*, op. cit., p. 376-383.

Voghera²⁰, ses habitants se jettent à « genoulx devant luy en criant misericorde²¹ ». Ligny se montre en effet magnanime et la population de commencer « d'une voix à crier » leur pardon et à se dire « bons et vrais subjectz » du roi de France²². Le second événement – la reconquête de Gênes en 1507 – est amplement relaté dans le *Voyage de Gênes* de Jean Marot. Le texte dépeint, entre autres, un roi de France Louis XII accueilli dans sa cité reconquise par les cris de la foule²³. Le poète se focalise sur le tableau qu'offrent quatre jeunes génoises qui, devant la cathédrale, « crioient misecricorde²⁴ ». L'image est également mise à contribution puisque l'une des miniatures du manuscrit représente la scène. Sous un dais porté par quatre notables, le roi s'avance à cheval, tandis qu'en dessous l'on peut apercevoir les jeunes filles implorant son pardon²⁵.

Ainsi, que ce soit avant la bataille, durant celle-ci, lorsque le roi exalte les cœurs et interdit certains comportements, ou après la victoire, au moment où les vainqueurs jubilent et où les vaincus éprouvent de la honte et se soumettent, les cris interviennent bel et bien dans un contexte essentiellement militaire. Par ailleurs, comme nous venons de le constater, tous ces cris dictent d'une manière ou d'une autre quel comportement un groupe est tenu d'adopter, quelle émotion il est supposé éprouver. Dans quel but ?

Une partie de la réponse se trouve dans les nombreuses entrées urbaines – second contexte dans lequel apparaissent les cris – qui rythment les voyages des rois de France en Italie. L'entrée de Charles VIII dans la cité de Lucques (7 novembre 1494), ainsi que la décrit le chroniqueur messin pro-français Philippe de Vigneulles (1473-1528), est à ce titre des plus exemplaires. Celui-ci parle de « mil petit anffans » qui « crioient à haultes vois "Noël" en disant : "Vive le roy augustes!" ». Ensuite, à l'entrée du marché de la ville, le souverain passa sous un arc triomphal près duquel d'autres « beaux jannes enffans estoit, qui pourtoit ung tableaux » sur lequel on pouvait lire les mots : « *Veni, vidi, vincet Cesar alter*²⁶. » Si les références idéologiques introduites par le cri sont évidentes ici (il s'agit d'associer le

20. Rég. Lombardie, prov. Pavie.

21. LE LOYAL SERVITEUR, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart*, ROMAN J. (éd.), Paris, Henri Loones, 1877, p. 83.

22. *Ibid.*, p. 85.

23. JEAN MAROT, *Le voyage de Gênes*, TRISOLINI G. (éd.), Genève, Droz, 1974, p. 109, v. 798-800 ; p. 110, v. 822-824.

24. *Ibid.*, p. 107, v. 738.

25. *Ibid.*, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 5091, fol. 22^v. La miniature en question est due à Jean Bourdichon (ca. 1457-1521), célèbre enlumineur tourangeau actif dès la fin du règne de Louis XI puis sous ceux de Charles VIII, Louis XII et François I^{er}. Voir AVRIL F., REYNAUD C., *Les manuscrits à peintures en France 1440-1520*, Paris, Flammarion, 1993, p. 303 ; EVANS M., « Jean Marot, Le voyage de Gênes », dans BRESCH-BAUTIER G., CRÉPIN-LEBLOND T., TABURET-DELAHAYE E., WOLFF M. (dir.), *France 1500. Entre Moyen Âge et Renaissance. Paris, Galeries nationales, Grand Palais. 6 octobre 2010-10 janvier 2011*, Paris, RMN, 2010, p. 158.

26. Philippe de VIGNEULLES, *Chronique*, BRUNEAU C. (éd.), t. 3, Metz, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1932, p. 322.

roi aux empereurs romains), elles se mêlent à des messages transmis par d'autres médias (devises, arc triomphal). Ainsi, aux classiques « Vive le roi » qui accompagnent toujours les entrées royales urbaines s'ajoute l'adjectif « auguste », référence antique, auquel les enfants adjoignent le cri « Noël », référence chrétienne propre aux entrées des rois de France²⁷. Le mélange antique/chrétien²⁸ se poursuit d'ailleurs à travers une comparaison entre Charles VIII et César, via l'allusion aux paroles célèbres que le général romain aurait prononcées durant sa campagne contre les Helvètes. Il semble clair, dès lors, que les cris sont, pour ces auteurs, des instruments de propagande, et ce tout particulièrement dans un cadre urbain.

Dans tous les textes que nous venons de voir, la personne royale est mise en valeur, mais ce n'est pas cet aspect des choses qui nous intéressera ici puisqu'il a déjà été abondamment étudié par d'autres²⁹. Non, ce qui doit nous retenir, c'est le fait que ces cris diffusent des idées qui participent de cette idéologie cohérente de la présence française en Italie que nous avons appelé Franco-Italia. Tentons maintenant de déterminer quels en sont les thèmes.

Les clameurs de la Franco-Italia

Au temps des premières Guerres d'Italie, les auteurs de la cour de France bâtissent l'idéologie franco-italienne au moyen de plusieurs motifs littéraires et politiques. Dans ce contexte, les cris constituent un outil leur permettant de mettre en scène certains de ces motifs.

L'amour, tout d'abord, occupe une place fondamentale dans cette idéologie politique. Héritée tant d'une tradition classique (Aristote, Cicéron) que chrétienne (saint Augustin), cette notion s'insère profondément au sein de la définition médiévale du pouvoir princier. Pour être bref, l'amour que le monarque ressent pour ses sujets et celui que ces derniers lui manifestent en retour constituent deux fondements de son autorité. Sans cet amour réciproque, il ne serait qu'un tyran et son pouvoir pourrait être contesté³⁰. Au moment des Guerres d'Italie, plusieurs textes mettent

27. Voir LETT D., OFFENSTADT N. (dir.), *Haro! Noël! Oyé!*, *op. cit.*, p. 30-31.

28. Il s'agit de l'une des caractéristiques de l'image des rois de France lors des Premières Guerres d'Italie ainsi que le montrent HOCHNER N., *Louis XII. Le dérèglement de l'image royale (1498-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2006; SCHELLER R.W., « Imperial Themes in Art and Literature of the Early French Renaissance : the Period of Charles VIII », dans *Simiolus. Netherlands Quarterly for the History of Art*, t. 12, 1981-1982, p. 5-69; *id.*, « Ensigns of Authority : French royal Symbolism in the Age of Louis XII », dans *Simiolus*, *op. cit.*, t. 13, 1983, p. 75-141.

29. Notamment dans les travaux cités *supra*.

30. Sur l'amour dans la pensée politique française à la fin du Moyen Âge, voir BARBIER J., COTTRET M., SCORDIA L., « Introduction », dans *id.* (dir.), *Amour et désamour du prince du haut Moyen Âge à la Révolution française*, Paris, Kimé, 2011, p. 7-13; KRYNEN J., *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440). Etude de la littérature politique du temps*, Paris, Picard, 1981, p. 119-123.

en scène les sujets du roi de France et, en particulier, les femmes exprimant par des cris, des larmes et des pleurs leur amour pour le monarque³¹. Ainsi celles décrites par Jean Marot dans sa *Rescription des Dames de Paris au Roy François*, pièce composée fin 1515 lors de l'expédition italienne de François I^{er}. Tout se joue sur le registre de l'émotion : l'« amour » les « presse », le « désir » de revoir le roi les « oppresse » tandis que leurs « cueurs » sont en « grant crainte³² ». C'est alors que les villes de France – des personnages féminins à nouveau – supplient le roi de revenir au pays :

« Paris pleure, Bourges a destresse,
Tours languist, Amboise ne cesse
De crier, Sire, revenez³³. »

Ce thème sera transposé par les auteurs dans un cadre italien. Dans la *Rescription des dames de Milan*, œuvre du poète Maximien, datée de 1512, ce sont les Milanaises qui prennent la parole. Évoquant le « charivariz » – un ensemble de cris donc – fait peu de temps auparavant par les « mignonnes de Paris/Et de Rouen³⁴ », les Milanaises tentent de rivaliser avec les Françaises au fil d'un discours pugnace, émaillé de cris, et ce afin de gagner l'amour du roi et de ses hommes. Elles se disent ainsi « reputees nymphes ou deesses/Au pris que les Françoyes sont³⁵ ». Le discours amoureux n'est, d'ailleurs, pas réservé aux Italiennes, mais concerne tous les Italiens sans exception. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1494, alors que le roi séjourne à Pise (9 novembre)³⁶, le chroniqueur André de La Vigne, auteur du *Voyage de Naples*, récit officiel de la descente du souverain en Italie, souligne que :

« Par grans monceaux le commun populaire
deça, dela, s'estoit voulu assire
pour hault crier en amour volontaire
voire si hault qu'ilz ne se pouvoient taire³⁷... »

31. Voir PICOT É., *La querelle des dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVI^e siècle*, Paris, Renouard, 1917.

32. Jean MAROT, *Rescription des Dames de Paris au Roy François estans dela les mont*, dans *id.*, *Les deux recueils Jehan Marot de Caen, poète et escripvain de la royne Anne de Bretagne, et depuis valet de chambre du treschrestien Roy François Premier*, DEBAUX G., MANTOVANI T. (éd.), Genève, Droz, 1999, p. 290, v. 235-237.

33. *Ibid.*, v. 238-240.

34. MAXIMIEN, *La rescription des dames de Milan a celles de Paris et de Rouen*, dans PICOT É., *La querelle des dames*, *op. cit.*, p. 27, v. 21-22, 24. Maximien fait ici allusion à une autre de ses œuvres (*id.*, *Le Debat des Dames de Paris et de Rouen sur l'entrée du Roy*, dans MONTAIGLON A. de, ROTSCCHILD J. de (éd.), *Recueil de poésies françoises des XV^e et XVI^e siècles. Morales, facétieuses, historiques*, t. 12, Paris, Daffis, 1877, p. 37-52), écrite en 1508, après la victoire de Louis XII sur les Génois.

35. MAXIMIEN, *La rescription des dames de Milan*, *op. cit.*, p. 32, v. 203-204.

36. Voir LABANDE-MAILFERT Y., *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, Klincksieck, 1975, p. 291-292.

37. André de LA VIGNE, *Le Voyage de Naples*, SLERCA A. (éd.), Milan, Vita e pensiero, 1981, p. 200, v. 2632-2635.

Par ce véritable vacarme, à n'en pas douter, les Pisans expriment leur attachement au souverain.

Dans les quelques cas que nous avons évoqués ici, les cris permettent aux auteurs curiaux de souligner l'attachement qu'éprouve le peuple – français ou italien – envers le roi. Ce procédé possède deux implications politiques importantes. Premièrement, les cris d'amour démontrent, aux yeux des auteurs de notre corpus, la fidélité des Italiens envers le roi et la France, amour et fidélité étant en effet deux concepts extrêmement liés à l'époque des Guerres d'Italie³⁸. Deuxièmement, par ce procédé, les Italiens se trouvent intégrés à la communauté nationale, puisqu'ils sont capables d'éprouver, pour le roi, un amour équivalent à celui des Français.

Outre l'amour, les cris et autres manifestations verbales expriment également les ressorts du programme politique que les rois de France affirment vouloir appliquer en Italie. La paix, idée forte d'une longue tradition en France³⁹, est l'un des éléments de ce programme. Conformément à la tradition médiévale, la paix est annoncée par les hérauts d'armes et autres crieurs publics. C'est exactement ainsi que la présentent les auteurs de notre corpus et, en particulier, Claude de Seyssel (*ca.* 1450-1520), diplomate et humaniste d'origine savoyarde, dans ses *Louenges du roy Louis XII*. En 1500, dans le duché de Milan, dès que la paix « fut créée », l'ordre s'instaura et tous ceux qui s'étaient rendus coupables de vols furent « contraincts de rendre et restituer le tout⁴⁰ ». La proclamation orale de la paix marque donc la fin d'une période de désordre.

La liberté constitue également une autre notion du programme politique que les cris contribuent à mettre en exergue. Cette idée, à la fois présente dans la pensée politique française – la France est censée être un pays de libertés – et italienne⁴¹, est abondamment utilisée par les auteurs de la cour de France pour justifier la présence française dans la Péninsule. Les Français et leur roi allaient venir délivrer les Italiens des tyrans qui les oppressaient et restaurer la liberté dans les cités italiennes⁴². Cette idée est très présente à l'époque du voyage de Charles VIII en Italie⁴³. À Pise, par exemple, le

38. Voir DUMONT J., *Lilia florent*, *op. cit.*, p. 112-119.

39. On peut isoler trois périodes fondamentales dans la formation de l'idée de paix en France au Moyen Âge : l'époque carolingienne et post-carolingienne (BARTHÉLEMY D., *L'an mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale. 980-1060*, Paris, Fayard, 1999, p. 497-568), celle de l'Âge d'or de la scholastique au XIII^e siècle (SÉNELLART M., *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Le Seuil, 1995) et les XIV^e-XV^e siècles, période au cours de laquelle la réflexion est alimentée par la guerre de Cent Ans et les multiples conflits franco-bourguignons (voir par exemple DEVAUX J., *Jean Molinet, indiciaire bourguignon*, Paris, Champion, 1996, p. 475-591). Progressivement, la paix devient ainsi une matière régaliennne que seul le roi peut imposer.

40. SEYSSSEL C. de, *Les louenges du roy Louys XII (1508)*, ERCHEL-LOJKINE P., VISSIÈRE L. (éd.), Genève, Droz, 2009, p. 139.

41. Voir DUMONT J., *Lilia florent*, *op. cit.*, p. 93-98, 291-321.

42. Les auteurs de la cour de France mettent ainsi en place une idéologie de la guerre juste, car menée contre des tyrans. Voir *ibid.*, p. 291-321, qui renvoie à la bibliographie sur ce sujet.

43. Le souverain fait en effet de celle-ci l'un des fers de lance de sa campagne de propagande. Voir DENIS A., *Charles VIII et les Italiens. Histoire et Mythe*, Genève, Droz, 1979, p. 40-50.

9 novembre 1494, les habitants viennent à la rencontre du monarque en « criant à haulte voix : « *Libertate!* seigneur, *Libertate!* » ; qui vault autant à dire que le roy les mist en libertés et les gectait de la servitude des Florentins⁴⁴ », selon Philippe de Vigneulles⁴⁵. Le même discours est tenu au roi, le 28 novembre, par les habitants de Sienne. Le souverain y est reçu par un « monde innumerable » aux cris, évidemment, de « Vive le roy », mais surtout de « Vive celluy qui par sa grant bonté/maintiendra Senes en vraye liberté⁴⁶ ». Cela étant, la même idée exprimée par le cri peut également sortir du cadre italien et concerner l'Europe entière ainsi que nous l'avons observé avec l'*Églogue du pasteur Admetus* de Luigi Francesco Alamanni et cette Europe pleurant et appelant de toutes ses forces François I^{er} à la rescousse⁴⁷.

Autre notion importante véhiculée par les cris : la protection que le roi de France et ses hommes assurent à la chose publique et, par-là, aux Italiens. L'idée de chose publique est importante dans la pensée politique française de la fin du Moyen Âge. Elle connaît son ampleur maximale au début du xv^e siècle lorsque les souverains en usent pour justifier leur politique fiscale, militaire et diplomatique⁴⁸. Rien d'étonnant donc à ce qu'on la retrouve dans le cadre des Guerres d'Italie et, plus particulièrement, chez le chroniqueur Jean d'Auton. Dans ses *Epistres envoyées au roy tres chrestien dela les monts*, l'auteur présente comme suit le roi de France Louis XII après sa victoire d'Agnadel :

« Certes aussi par toutes les Itales
Chasteaulx cités et ville capitales
En sont les arcz triumphaulx et spectacles
D'excellent bruyt et glorieux miracles
Criant par tout « Vive le roy de France »
L'honneur, le pris, l'escu, et la deffence
Et le salut de la chose publique
Ainsi chescun a te louer s'applique⁴⁹... »

La rumeur populaire – le « bruyt » – et les cris – « Vive le roy de France » – sont ici mobilisés pour faire du souverain le « salut de la chose publique », quelqu'un que tous les Italiens s'empressent d'adorer. De gardiens de la chose publique, le roi de France et ses sujets deviennent, dans certains textes, les protecteurs des Italiens eux-mêmes. Peu de temps

44. Philippe de VIGNEULLES, *Chronique*, op. cit., t. 3, p. 323.

45. Charles VIII sera pourtant obligé de décevoir les Pisans en consentant à rendre la cité à ses maîtres florentins (LABANDE-MAILFERT Y., *Charles VIII*, op. cit., p. 299-300, 382-386, 447).

46. LA VIGNE A. de, *Le Voyage*, op. cit., p. 225, v. 3471, 3479-3481.

47. [ALAMANNI L. F.], *L'Églogue du Pasteur*, op. cit., p. 48.

48. Voir entre autres KEMPSHALL M. S., *The Common Good in Late Medieval Political Thought*, New York-Oxford, Oxford UP, 1999; LECUPPRE-DESJARDIN É., VAN BRUAENE A.-L. (dir.), *De bono communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th c.)/Discours et pratique du Bien Commun dans les villes d'Europe (XIII^e au XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2010.

49. Jean d'AUTON, *Les epistres*, op. cit., fol. 61^o.

avant la campagne royale en Italie, la *Prophétie du roy Charles VIII* de Guilloche de Bordeaux évoque des Napolitains, brimés par leur roi, Alphonse d'Aragon :

« Crier à Dieu, à haulte vois,
Tant qu'ilz peuvent, à jointes mains :
« Dieu, envoyez-nous ces François !
O mon Dieu, qu'il y a grant choix,
Nous congnoissons bien noz erreurs ;
Ces bons François doulx et courtoys,
Si sont noz naturelz seigneurs »⁵⁰. »

En présentant des Napolitains implorant que Dieu leur envoie les Français pour les protéger, l'auteur soutient ouvertement que ces derniers sont les véritables propriétaires du royaume de Naples, ses « naturelz seigneurs ». Grâce au cri, Guilloche montre des Napolitains se soumettant volontairement à l'autorité française pour recevoir une protection.

Résumons-nous. Que ce soit à travers le thème de l'amour, de la paix, de la liberté ou de la sauvegarde de la chose publique et des Italiens, c'est très spécifiquement l'idée plus générale d'une fusion entre la France et l'Italie, entre les Italiens et les Français qui apparaît. Celle-ci se retrouve sous de nombreuses formes dans les sources du temps, mais l'une des méthodes les plus couramment utilisées par les auteurs de notre corpus pour la mettre en valeur demeure un cri bien spécifique : celui de « France ». Scandé à tue-tête par les Italiens lors des entrées royales françaises dans leurs villes, le cri « France, France » – même si dans les faits il signifie plutôt la soumission forcée d'un peuple conquis et donc une émotion feinte – possède aux yeux de nos auteurs un caractère officiel, extrêmement précieux, voire quasi magique⁵¹. Nous en voulons pour preuve que sur le champ de bataille, par exemple, lorsque les Français eux-mêmes le poussent, il a le pouvoir de démoraliser l'ennemi, de le pétrifier de terreur⁵² et parfois même de le faire mourir de peur⁵³. Mais c'est surtout dans le contexte des entrées urbaines italiennes que le cri de France nous intéresse. Rare au temps de Charles VIII, il est plus souvent présent sous son successeur Louis XII. On l'entend ainsi

50. GUILLOCHE DE BORDEAUX, *La prophétie du roy Charles VIII*, MARQUIS DE LA GRANGE (éd.), Paris, Académie des Bibliophiles, 1869, p. 39.

51. Sur cette mythologie du royaume de France, voir BEAUNE C., *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard-NRF, 1985, p. 309-335.

52. C'est le cas, par exemple, chez Jean Marot lors de la bataille entre l'armée de France et celle de Gênes en 1507 (Jean MAROT, *Le voyage de Gênes*, op. cit., p. 103, v. 601-604) ou encore à Agnadel en 1509 (*id.*, *Le voyage de Venise*, op. cit., p. 106-107, v. 2400-2406).

53. L'idée se trouve dans un texte du poète Jean d'Ivry (ca. 1472-ca. 1547) (CURRE C., IVRY J. d'. [traducteur], *Les triumphe de France*, Paris, Jean Barbier pour Guillaume Eustache, 1508, p. 30). Signalons qu'il ne s'agit pas d'une spécificité française car on en trouve des manifestations au sein des armées bourguignonnes (ARCY BOULTON J. D. d', « The Order of the Golden Fleece and the Creation of Burgundian National Identity », dans *id.*, VEENSTRA J. R. (dir.), *The Ideology of Burgundy. The Promotion of national Consciousness 1364-1565*, Leyde-Boston, Brill, 2006, p. 79-81).

à Milan en 1499⁵⁴, à Gênes en 1502⁵⁵, à Milan et à Pavie en 1507⁵⁶ et, enfin, à Milan, encore une fois, en 1509⁵⁷. À chacune de ces occasions, l'idée qui est exprimée est très clairement celle de l'union, de la communion entre Français et Italiens. Pour Claude de Seyssel, par exemple, dans sa *Victoire du roy contre les Veniciens*, pièce célébrant la victoire d'Agnadel en 1509, « quant il [le roi] entroit par les villes », c'était au son des « France, France » qui portaient si loin « que les maisons et murailles mesmes en resonassent⁵⁸ ». En quelque sorte, pour Seyssel, la ville entière vibre grâce à ce cri de France, symbole d'unité. Mais, parmi tous les chroniqueurs et les poètes de la cour de France, Jean Marot est certainement celui qui permet de percevoir le mieux toute la complexité du cri. Tout au long de son *Voyage de Venise*, son héros, Louis XII, reçoit la soumission des villes italiennes conquises sur les Vénitiens par le biais d'un pareil cri. À Crémone, les seigneurs de la cité se présentent devant lui et :

« Present luy font
 En hommaige et en foy de tous les biens qu'ilz ont,
 Comme villes, maisons, temples, choses civiles,
 Marchez, rivieres, rues, hommes, femmes, filz, filles
 Tant en divinité comme en humanité,
 Non comme d'ung nouveau, mais d'ancienneté
 Retourné à leur Prince et souverain Seigneur,
 Qui aux humbles pardonne, au fiers porte rigueur.
 Le Roy, lors, les receut en sa protection,
 Comme les siens subjectz; adonc, sans fiction,
 Sur saintes Evangiles firent serment et foy.
 Ce fait, ont présenté leurs articles au Roy.
 Lors, genoulx prosternez, en toute esjouissance
 Commencerent crier, devant tous, "France, France"⁵⁹. »

Ponctuant ainsi une véritable cérémonie d'hommage de la cité à son nouveau souverain, le cri de « France » revêt un caractère quasi juridique puisqu'il fait partie intégrante du serment que prêtent les Crémonais. Cette

54. « Et, ainsi que par les robes passoit le Roy, grans et petit a haulte voix crioient : "France, France", en faisant feste si grande et tant joyeuse chere qu'il n'y avoit cueur si endurcy qui en estat de douce nature n'en fust reduyt » (Jean d'AUTON, *Chroniques de Louis XII*, éd. MAULDE LA CLAVIÈRE R. de, t. 1, Paris, Renouard, 1889, p. 107).

55. « Adest nunc locus ubi regem insignem spectes, vectum albon equo, et aurea indutum chlamyde, pedibusque tantum gallica gessa manu ferentibus stipatum. Qui laetus quacumque transibat; omnes perbenigne, capite etiam detecto, consalutabat. Acclamabatur ubique a pueris caeteraque turba : "Francia, Francia, et vivat rex" » (BENEDDETTO DA PORTO, *La venuta di Luigi XII a Genova nel MDII*, NÉRI A. (éd.), dans *Atti della Società ligure di Storia Patria*, t. 13, 1876-1884, p. 921).

56. « Adont grant et mineur, / Comme je croy de courage et de cueur, / Incessamment par les rues crioient France » (MAROT J., *Le Voyage de Gênes*, op. cit., p. 109, v. 798-800).

57. « Et tout le monde partout crioient "France France" » (*L'entree du roy a Millan*, Lyon, Noël Abraham, s. d. [1509], fol. 3 r°).

58. Claude de SEYSSSEL, *La victoire du roy contre les Veniciens*, Paris, Antoine Vérard, 1510, fol. 46 r°.

59. Jean MAROT, *Le Voyage de Venise*, op. cit., p. 133, v. 3280-3293.

idée se renforce lors du retour du roi à Milan. En effet, lorsque les Milanais clament « France, France » dès que le roi paraît, Marot déclare qu'ils le font « si haultement/Que, sans mentir, je cuyde fermement/Que leur vouloir parloit totalement/Comme la bouche⁶⁰ ». Pour lui, pas de doute, le cri de France manifeste la fidélité sincère envers la cause royale, sincérité liée au caractère sacré du nom de France : bafouer un tel serment reviendrait donc à commettre une sorte de sacrilège. Et Marot n'ignore pas ce caractère sacré puisque pour lui, les voix des Milanais « resonnoient/Si hault qu'ilz perçoient/Les cieulx et volloient/Juc aux cours divines⁶¹ ». Elles atteignent donc Dieu.

Aux yeux des auteurs de notre corpus, le cri de France, perçu en tant que serment de fidélité libre envers le roi et son royaume, permet aux Italiens qui le prononcent d'entrer au sein d'une communauté nationale française dilatée par les conquêtes italiennes. Cette nouvelle identité française s'exprime pleinement à travers une expression omniprésente dans nos sources, celle de « Bon(s) Françai(s)⁶² ». Ces termes désignent un sujet ou un groupe de sujets loyaux envers la France et son monarque, que ceux-ci soient d'origine française *stricto sensu* – entendez originaires du *regnum Francia* – ou non. Ainsi, le simple fait de crier « France, France » permet d'acquérir ce titre de « Bon(s) Françai(s) », tels les Tarentins en 1495⁶³ dans les *Mémoires* de Guillaume de Villeneuve, conseiller et maître d'hôtel du roi, ou encore tous les peuples d'Italie du Nord⁶⁴ dans les *Regretz de Messire Barthelemy d'Alviene*, pièce anonyme composée à l'issue de la bataille d'Agnadel⁶⁵.

60. *Ibid.*, p. 152, v. 3879-3883.

61. *Ibid.*, p. 146, p. 3702-3705.

62. L'expression n'est pas propre au XVI^e siècle. Elle aurait vu le jour dans le contexte de la guerre de Cent Ans où elle permettrait de qualifier l'attitude des différents habitants de France à l'égard de la Couronne. À ce propos, voir DUMONT J., *Lilia florent*, *op. cit.*, p. 388-398.

63. « Et à tant s'en ala en la gallée, et les Tarentins tous ensemble se prindrent à crier : « France, France ! » comme bons et loyaux François qu'ils estoient » (Guillaume de VILLENEUVE, *Mémoires*, dans *Nouvelles collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, MICHAUD J. F., POUJOLAT J. J. F. (éd.), t. 4, Paris, Éditeur du Commentaire analytique du Code civil, 1837, p. 396).

64. « Vous tous, Ytaliens, Plaisantins, Milannoys, / Et aussi Florentins, Lucquoys et Genevoys, / Criez à haulte voix / Par tout vostre pays : / Vive le trespuissant et vaillant roy Loys. / Veuillons remercier le puissant roy des roys / Qui nous vueille garder des inhumains desrois. / Soyés tous bons François. / Ralions-nous tousjours / Et nous serons prisés à la fin de noz jours » (*Les Regretz de Messire Barthelemy d'Alviene et la chanson de la defense des Venitiens*, dans MONTAIGLON A. de, ROTSCCHILD J. de (éd.), *Recueil de poésies françaises*, t. 1, 1855, p. 66, v. 46-55). Certes, dans le cas présent, il ne s'agit pas à proprement parler du cri de France, mais, dans l'absolu, l'idée que nous tentons d'exposer est bien présente : un cri permet à des Italiens de devenir de Bons Français.

65. Nuançons notre propos. Il est clair que, si les auteurs de la cour de France utilisent dans leurs œuvres les cris des Italiens en faveur du roi de France, ils ne sont pas sans ignorer que, dans les faits, ces manifestations auditives de soutien sont souvent feintes. Si le pouvoir français vient à être renversé, les Italiens acclameront avec la même ferveur leur nouveau maître. C'est, par exemple, le cas dans les *Lettres nouvelles de Milan* de Pierre Gringore (ca. 1475-1538/1539) où ce dernier, à l'issue de la révolte de Milan en 1500 contre les Français, démontre la duplicité des Milanais qui quelques jours auparavant « crioit : « Vive Ludovic ! » et qui maintenant clament « Vive France ! » (GRINGORE P., *Lettres*

D'une manière générale, donc, les cris constituent bel et bien un médium, tant dans les écrits que dans la réalité de cette Italie française en pleine construction. Poussés dans la ville lors des entrées royales, ils véhiculent des concepts propres à donner une véritable consistance à la Franco-Italia, une consistance que leur retranscription dans les sources permet de renforcer par le biais de l'écriture historiographique et poétique.

Que dire, en synthèse, sur l'utilisation des cris au sein de la propagande royale des Premières Guerres d'Italie? L'on peut tout d'abord retenir le caractère relativement restreint des contextes dans lesquels apparaissent ces cris : contextes militaires (avant, pendant et après la victoire) et urbains (entrées du souverain, voire de l'un de ses lieutenants, le plus souvent après une victoire militaire). Par contre, les thèmes politiques que ces cris permettent de mettre en valeur sont assez diversifiés et témoignent de l'extrême complexité de l'idéologie, la Franco-Italia, à laquelle ils sont associés. On trouve ainsi des allusions à l'amour, la fidélité, la paix, la liberté, la défense de la chose publique et des Italiens, et, enfin, l'idée centrale de l'idéologie franco-italienne elle-même : l'union de la France et de l'Italie.

Dès lors une question demeure : pourquoi les auteurs ont-ils à ce point privilégié les cris pour véhiculer toutes ces thématiques? Il nous semble que l'on peut répondre à cette question de trois manières. Tout d'abord, ces cris sont une réalité que personne, à l'époque comme aujourd'hui, ne peut ignorer et, même si la sincérité de ceux qui les poussaient était certainement toute relative, ils demeuraient un instrument de premier ordre pour donner corps aux idées politiques franco-italiennes. Ensuite, les cris dont il a été question ici sont pour une bonne part liés à des émotions – feintes, réellement ressenties ou imaginées par les auteurs encore une fois c'est une autre question –, amour, joie, crainte, tristesse, etc. Montrer, dans les textes, des Italiens criant leur amour pour la France, un sentiment, qui manifesté de la sorte paraît crédible, renforce la matérialité de la Franco-Italia. Enfin, le cri de France – celui le mieux à même d'exprimer cette union – possède une grande valeur aux yeux des Français, une valeur quasi sacrée, nous l'avons dit, qui pousse certains à l'associer à des dispositions de type juridique. Le faire prononcer par les Italiens était donc, dans un contexte culturel typiquement français, une manière de les forcer à s'engager très officiellement envers le roi et la France. Le cri symbolisait donc la dernière touche d'un processus d'intégration à *l'orbis francorum*, un serment d'une grande valeur qui se devait d'être respecté. Voilà peut-être pourquoi les Français s'offusquaient tant de voir les Italiens n'y accorder que peu d'intérêt, criant « France, France » un jour et le lendemain acclamant avec le même enthousiasme leur nouveau maître, que celui-ci soit italien,

nouvelles de Milan, dans *id.*, *Œuvres polémiques rédigées sous le règne de Louis XII*, BROWN C. J. (éd.), Genève, Droz, 2003, p. 86, v. 252-253).

espagnol ou allemand. En définitive, l'étude de ces cris démontre à quel point un gouffre culturel existait entre Italiens et Français. Ceux-ci, quoi qu'en disent les thuriféraires de la Franco-Italia, n'étaient peut-être pas à même de se comprendre. C'est certainement l'une des raisons qui fit que jamais l'idéologie franco-italienne ne fit souche.

Sous la direction de

Laurent HABLOT et Laurent VISSIÈRE

Les paysages sonores

du Moyen Âge à la Renaissance

« Si l'homme ne retient pas les sons dans sa mémoire, ils périssent, car ils ne peuvent être écrits », déplore Isidore de Séville. Par définition, les bruits et les sons s'envolent, et de fait, à première écoute, les sociétés anciennes – le monde d'avant Edison – apparaissent désespérément silencieuses.

Comment étudier les bruits, les rumeurs, les clameurs qui animent le monde médiéval? Peut-on même se représenter ces centaines de cloches qui, dans une ville comme Paris, sonnent à la volée les heures de la journée? Peut-on imaginer les embarras de rues étroites où se côtoient hommes et bêtes, où hurlent du matin au soir crieurs et colporteurs? C'est cet ensemble qui constitue un paysage sonore. Depuis les travaux pionniers de R. Murray Schafer et d'Alain Corbin, l'histoire du sensible a suscité un intérêt qui ne s'est jamais démenti, et qui a donné lieu à un grand nombre de travaux pour les XIX^e et XX^e siècles. Or, le Moyen Âge est moins silencieux qu'on pourrait le croire, et une partie au moins des sons quotidiens et familiers se retrouve transcrite dans des chroniques, des chansonniers, des romans, voire dans des actes judiciaires. Il s'agit de les retrouver, de les analyser et de les donner à entendre de nouveau, dans une sorte d'extraordinaire essai d'archéologie sonore.

Partageant le même intérêt pour la perception sensible de l'univers médiéval, Laurent Vissière et Laurent Hablot se sont attachés à réunir autour du thème des paysages sonores des historiens, des musicologues et des littéraires dans une perspective résolument interdisciplinaire. Rassemblant leurs savoirs, ces spécialistes du Moyen Âge et de la Renaissance nous font entendre ici le bruissement oublié du quotidien des femmes et des hommes de jadis.

Laurent HABLOT est actuellement membre de l'École française de Rome, maître de conférences en Histoire médiévale à l'université de Poitiers et rattaché au CESCO (Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale).

Laurent VISSIÈRE, ancien élève de l'ENS et de l'École des Chartres, est maître de conférences en Histoire médiévale à l'université de Paris-Sorbonne et membre junior de l'Institut universitaire de France.

En couverture : livre des statuts de l'hôpital du Saint-Esprit,
Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or,
H DEP 239/1/A/4 (dépôt du CHU de Dijon), folio 18.

PUR Presses
Universitaires
de Rennes

Publié avec le soutien de
l'université de Poitiers



9 782753 542945

ISBN 978-2-7535-4294-5

www.pur-editions.fr

20 €